

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 212

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Avenant n°1 à la convention d'occupation du 16 décembre 2014 conclue entre la
Commune de Mollégès et le Département.

**Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire
Direction des Etudes, de la Programmation et des Acquisitions
04 13 31 25 53**

PRESENTATION

Dans le cadre de leurs activités, les assistantes sociales de la MDSP de Saint-Rémy-de-Provence assurent des permanences de proximité auprès des populations qui, confrontées à des difficultés de tout ordre, ont besoin d'une aide ponctuelle ou durable pour préserver ou retrouver leur autonomie de vie.

Par convention du 16 décembre 2014, la Commune de Mollégès a autorisé l'occupation d'un bureau de la mairie, en vue de la tenue de permanences sociales.

En raison de travaux réalisés sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville, les permanences vont être déplacées au sein du Mas Chabert sis 54 route de Saint-Andiol – 13940 MOLLEGES.

Les permanences, dont les créneaux horaires ne changent pas, se dérouleront dans un bureau de 9 m² environ, au rez-de-chaussée du Mas Chabert. Le matériel nécessaire à l'organisation de ces activités, est mis à la disposition du Département, soit : des tables, des chaises, un téléphone, une ligne téléphonique et un accès internet.

OBJET

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre le projet d'avenant n°1 à la convention d'occupation du 16 décembre 2014, ci-annexé, à intervenir entre la Commune de Mollégès et le Département. Ce projet porte sur le transfert de permanences sociales, de la mairie vers un équipement municipal dénommé Mas Chabert.

Les autres dispositions de la convention d'occupation du 16 décembre 2014 demeurent inchangées.

INCIDENCE FINANCIERE

En raison de sa destination sociale, la présente occupation est consentie à titre gratuit. La signature de cet avenant n'entraîne aucune incidence financière pour le Département.

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la passation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du 16 décembre 2014, portant sur le transfert de permanences sociales, de la mairie de Mollégès vers le Mas Chabert sis 54 route de Saint-Andiol – 13940 MOLLEGES,
- m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à l'avenant initial.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL